**Constitution de The Bad-Wolf**

**Préambule**

La Meute de The Bad-Wolf proclame solennellement son attachement aux Droits du BAN HAMMER\* et aux principes de la souveraineté du grand Bat-Husky tels qu'ils ont été définis de manière totalement arbitraire par notre grand loup Alpha aussi appelé \*\*insérer pseudo subtil ici\*\*, confirmée et complétée par la populace.

**Article Absolu**

Bat-Husky est le Loup Alpha et jouit de la puissance suprême et irrévocable que lui confère la propriété du serveur “The Bad-Wolf”.

Toute contestation sera prise comme menace à l’encontre du grand Loup Alpha et sera puni par le puissant BAN.

**Article premier**

The Bad-Wolf est une dictature indivisible, despotique et susceptible (n’est-ce pas Red Power), (et humaniste). Elle assure la supériorité devant la loi des riches et des amis du Grand Loup Alpha sur les pauvres citoyens arrivés après tout le monde sur le serveur grâce à diverses manœuvres. Elle respecte toutes les croyances mais favorise les adorateurs du culte de l’Alpha.

**Article 1.1**

L’Alpha a toujours raison, sa parole est absolue.

**Article 1.2**

Si L’alpha a tort sur un sujet divers, veuillez vous référer à l’article 1.1.

Titre premier - DE LA SOUVERAINETÉ DE L’ALPHA

**Article 2**

La langue officielle de The Bad-Wolf est le français (en théorie)

L'emblème de la meute est un Loup (normal vous me direz)

L'hymne de la meute est la « Turret Wife Serenade\* ».

Les devises de la dictature sont « Pas d’insulte, Insulte, Mentions inutiles» ainsi que « Abadakor »

Son principe est : Domination de l’Alpha, BAN HAMMER des louveteaux et rabaissement de la populace.

**Article 3**

La domination de la meute appartient à Bat Husky qui l'exerce par ses Louveteaux et par la voie du BAN.

Aucune section de la meute ni aucun Loup ne peut s'en attribuer l'exercice.

Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours censitaire, inégalitaire et public.

Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les membres de la meute des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

**Article 4**

Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité avec l’accord des hauts placés de la meute. Ils doivent respecter les principes de la domination totale et de l’autorité dictatoriale.

La loi permet les expressions pluralistes des opinions mais ne garantit pas la participation équitable des partis et groupements politiques à la vie démocratique de la meute.

Titre II - LE DICTATEUR SUPRÊME

**Article 5**

Le Dictateur veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de la meute.

Il est le garant de l'indépendance de la meute, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.

**Article 6**

Le Dictateur est nommé par lui-même et conserve ses pouvoirs jusqu’à sa mort, à laquelle ses pouvoirs seront transférés à un louveteau.

Nul ne peut contester l’autorité et la suprématie de Bat-Husky.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par une loi organique.

**Article 7**

The Bad-Wolf existe grâce à la seule volonté de notre dictateur et ne serait rien sans lui.

Par conséquent, toute la populace de The Bad-Wolf accepte à jamais la domination de Bat-husky sur le serveur et renonce à toute élection d’un souverain quelconque.

**Article 8**

Le Dictateur nomme les Louveteaux seul (ou avec d'autres Louveteaux). Il met fin à leurs fonctions sur la présentation par ceux-ci de la démission de la modération de la meute.

**Article 9**

Le dictateur préside les Louveteaux, qui se retrouvent relégués au second rang.

**Article 10**

Le Dictateur promulgue les lois arbitrairement sans aucun vote préalable d’une assemblée quelconque. Il peut cependant déléguer ses pouvoirs législatifs à une ou plusieurs personnes qui se chargeront de mener à bien la politique de la meute : la justice par l’imposition.

**Article 11**

Le Dictateur dans son immense mansuétude peut organiser un référendum et recourir à la populace via le salon général (ou autre accessible par la populace) afin d’établir de nouvelles lois sur le serveur ou bien afin de modifier celles en vigueur.

La corruption pour des projets de lois est punie par le saint pouvoir du BAN HAMMER.

Aucun membre tiers de la meute ne devra proposer des nouvelles lois ou des modifications de lois allant à l’encontre de la dictature du grand Loup Alpha.

**Article 12**

Le Dictateur peut unilatéralement prononcer la dissolution du conseil des Louveteaux et en nommer de nouveaux par son seul pouvoir.

**Article 13**

Le Dictateur peut librement décider d’accepter ou de refuser toute demande émanant du peuple. Il s’autorise à faire grâce à des demandes privées créant ainsi une inégalité de fait entre les membres de la meute.

Le Dictateur est compétent pour nommer arbitrairement toute autorité sur le serveur, qu'elle soit relative à la gouvernance générale, le respect des règles ou encore la juste imposition.

**Article 14**

Le Dictateur accrédite les ambassadeurs de The Bad-Wolf chargés de reprendre la parole du “Abadakor” à travers le monde et inciter la population à rejoindre le serveur de la meute.

**Article 15**

Le Dictateur est le chef des armées digitales. Il préside les conseils et les comités supérieurs de la défense discordiale.

**Article 16**

Lorsque le serveur ou encore les messages privés d’un membre de la meute sont mis en danger par un Loup, le dictateur se voit octroyer tous les pouvoirs nécessaires à la mise en place du plan de sécurité Absolu appelé « Le BAN ».

**Article 17**

Le dictateur se réserve le droit de faire grâce à titre individuel et d’unban un Loup pour quelque raison que ce soit (joueur apprécié, offrande conséquente, don, etc).

**Article 18**

Le dictateur communique avec la populace par des annonces dans le salon #🛑important🛑 qui ne donnent lieu à aucun débat puisque que Bat-Husky est tout puissant et nul ne peut contester son autorité.

Titre III - LE CONSEIL DES LOUVETEAUX

**Article 19**

Les Louveteaux, conformément aux directives de Bat-Husky, déterminent et conduisent la politique de la nation.

Il dispose de l’administration et de la force du BAN HAMMER.

Il est responsable seulement devant le dictateur suprême

**Article 20**

Les Louveteaux dirige l’action des hauts placés du serveur. Ils sont responsables de la défense de la meute. Ils assurent l’exécution des lois. Sous réserves de l’accord de Bat-Husky ils peuvent nommer aux emplois civils et dominants.

Ils peuvent déléguer certains de leurs pouvoirs à des Loup haut placés si ceux-ci sont approuvés par Bat-Husky.

Ils ne peuvent suppléer le Dictateur dans la présidence des conseils et comités prévus à l'article 15. Cette tâche est réservée exclusivement aux autorités suprêmes compétentes : Mikwel et Red Power.

**Article 21**

Les actes des Louveteaux sont validés par le Dictateur et peuvent éventuellement faire l’objet d’une contestation si le Dictateur est d’humeur à entendre la requête.

**Article 22**

Les fonctions de membre du conseil des louveteaux sont compatibles avec l’exercice de tout mandat privé ou public et n’empêche pas les prises d’intérêts permettant un enrichissement abusif en se servant des pouvoirs publics pour servir leurs intérêts privés.

**Article 23**

Aucun membre du conseil des louveteaux ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé. Ils jouissent d’une immunité et d’une impunité absolue à l’égard de la populace mais peuvent dans des circonstances exceptionnelles être sanctionnés par les autorités suprêmes ou Bat Husky lui-même.

Titre IV - LE PARLEMENT

**Article 24**

Les fonctions parlementaires et législatives sont assurées par le dictateur ainsi que le conseil des Louveteaux évitant ainsi une quelconque séparation des pouvoirs et permettant ainsi d’assurer l’inégalité entre les hauts placés et les pauvres via la devise de la dictature «  Pas d’insulte, Insulte, Mentions inutiles ». Une séparation quelconque des pouvoirs pourrait entraver le bon fonctionnement de la dictature humaniste.

**Article 25**

Bat-Husky, en souverain généreux, se réserve le droit de constituer une assemblée démocratique ou non qui sera en mesure d’influencer ou de voter de nouvelles règles.

**Article 26**

Le conseil des Louveteaux est compétent pour voter et passer des lois relatives à l’entièreté du domaine législatif ainsi que le domaine réglementaire dans la mesure où Bat-Husky leur a transféré un tel pouvoir.

**Article 27**

La loi fixe les règles concernant :

- les droits civiques et les garanties fondamentales accordées à la populace pour l'exercice des libertés publiques ; la liberté conditionné, le pluralisme et la corruption des médias ; les sujétions imposées par la défense discordiale aux citoyens en leur personne et en leurs biens ;

- l’appartenance à la meute, la meute et la capacité des personnes, les régimes matrimoniaux, les successions et libéralités ;

- la détermination des crimes et délits ainsi que les peines qui leur sont applicables ; la procédure pénale ; l'amnistie ; la création de nouveaux ordres de juridiction et le statut des magistrats ;

- l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toutes natures ; le régime d'émission de la monnaie.

La loi fixe également les règles concernant :

- la création de catégories discussions publics ;

- les garanties fondamentales accordées aux fonctionnaires civils et dominants de la meute ;

La loi détermine les principes fondamentaux :

- de l'organisation générale de la défense discordiale ;

- de l'enseignement ;

- de la préservation de l’ambiance du serveur;

- du régime de la propriété, des droits réels et des obligations civiles et commerciales ;

- du droit du travail, du droit syndical et de la sécurité sociale.

Les dispositions du présent article pourront être précisées et complétées par une loi organique.

**Article 28**

Le conseil des louveteaux privilégiera dans l’exercice de ses devoirs, l’établissement de toute législation relative à l’imposition de la populace.

Il fera en sorte qu’aucun membre de la meute n’échappe à la juste imposition et dispose de vastes pouvoirs discrétionnaires et peut recourir à la force suprêmes pour mener à bien cette mission.

Si les louveteaux venaient à faillir à cette tâche, il serait immédiatement révoqué et privé de tous ses droits et levels pour enfin être défini Loup puni pendant un temps.

**Article 29**

Les Louveteaux sont par nature corruptibles et corrompus. Ils acceptent tout paiement et peuvent favoriser des intérêts privés contre un paiement en discord nitro.

TITRE V – LA JUSTICE SUR THE BAD-WOLF

**Article 29**

L’exercice de la justice de The Bad-Wolf est assurée par Bat-Husky lui-même.

Il délègue en partie cette tâche aux forces suprêmes (Vikanus, Titou, The VBatus et Red Power, bien qu’ils aient le rôle “Louveteaux”) ainsi qu'à l’unique Juge de la meute : Mikwel.

**Article 30**

Bat-Husky est compétent pour prendre tout type de sanction à l’égard de qui que ce soit. Il se réserve le droit d’abuser très largement de ses prérogatives judiciaires afin de faciliter son enrichissement personnel.

**Article 31**

Red Power se voit délégué les pleins pouvoirs et applique les sanctions décidées unilatéralement par Bat-Husky ou Mikwel ainsi que les sanctions prévues par les différents codes (pénal, civil, commercial, etc…)

**Article 31.1**

En cas d’absence prolongée ou d’inactivité de Red Power (ce qui arrive souvent), Mikwel se voit délégué tous les pouvoirs de Red Power et est ainsi élevé au rang du deuxième Loup le plus puissant de la meute.

**Article 32**

Vikanus, Titou et The VBatus se voient déléguer des pouvoirs réduits et aident Red Power dans sa mission.

**Article 33**

Mikwel exerce son appréciation souveraine des violations mineures des règles du serveur et des sanctions purement Discordiales.

Il prélève les amendes sous forme de prise de propriété de meme de grande valeur et doit les donner à Bat-husky par la suite.

**Article 34**

Lorsque c’est la meute qui est lésée, Mikwel dispose d’un vaste pouvoir discrétionnaire lui permettant de substituer son appréciation souveraine aux sanctions prévues. Il peut ainsi prononcer des sanctions plus dures ou plus laxistes.

**Article 35**

Lorsque le litige oppose deux membres de la populace, Mikwel applique théoriquement les lois prévues dans les différents codes et assure un jugement équitable entre les parties.

Dans le silence de la loi, Mikwel peut créer de nouvelles règles jurisprudentielles ainsi que de nouvelles sanctions pour rétablir la justice.

**Article 36**

Les jugements de Mikwel peuvent être influencés par des tentatives de corruption. Il est libre de les accepter ou bien de les refuser.

**Article 37**

Les Loups ont le droit à un recours effectif devant le juge pour toute violation de leurs droits par un autre Loup.

Les décisions du juge seront justes et équitables, basées sur son appréciation des faits de l’espèce ainsi que des arguments soulevés par les parties au litige.

Les parties ont le droit de faire appel à une assistance juridique afin de pouvoir défendre pleinement leurs droits.

**Article 38**

Lorsqu’un litige oppose les membres de la populace à la meute, les droits de la populace sont considérablement réduits et l’intérêt de la meute sera systématiquement privilégié par le juge.

Les décisions du juge seront discrétionnaires et arbitraires, basées sur sa loyauté inaltérable à Bat-Husky.

Les parties ont le droit de faire appel à une assistance juridique afin de pouvoir défendre pleinement leurs droits qui risquent fortement de ne pas être respectés.

**Article 49.3**

Aucune décision de justice ne peut être contestée en vertu du principe « OUAIS MAIS C’EST PAS TOI QUI DÉCIDE\* » rappelant le pouvoir absolu de Bat-Husky.

Titre VI - LES HAUTS PLACÉS

**Article 50**

Les loups Omicron, dû à leur proximité avec le grand Loup Alpha, se voient conférer des droits plus importants que le reste de la populace.

**Article 51**

Les loups Kappa, dû à leur grande influence, ont aussi des droits plus importants, et se doivent de maintenir la cohésion entre les deux parties de la meute.

**Article 52**

Les loups Zeta sont des piliers de la meute, anciens Louveteaux, ils possèdent ce rôle car ils ont beaucoup apporté à la meute mais ont jugé que ce n’était plus nécessaire, ils ont décidé de laisser l’avenir de la meute dans les mains de nouveaux Louveteaux. Ils ont conservé tous leurs droits, et en absence de la majorité des régisseurs de la justice et du Loup Alpha, ils possèdent des droits quasi-équivalent au Grand Bat-Husky.

PS : Cette Constitution est vouée à changer au cours du temps (si je trouve de nouveau article ou que je veux en modifier)